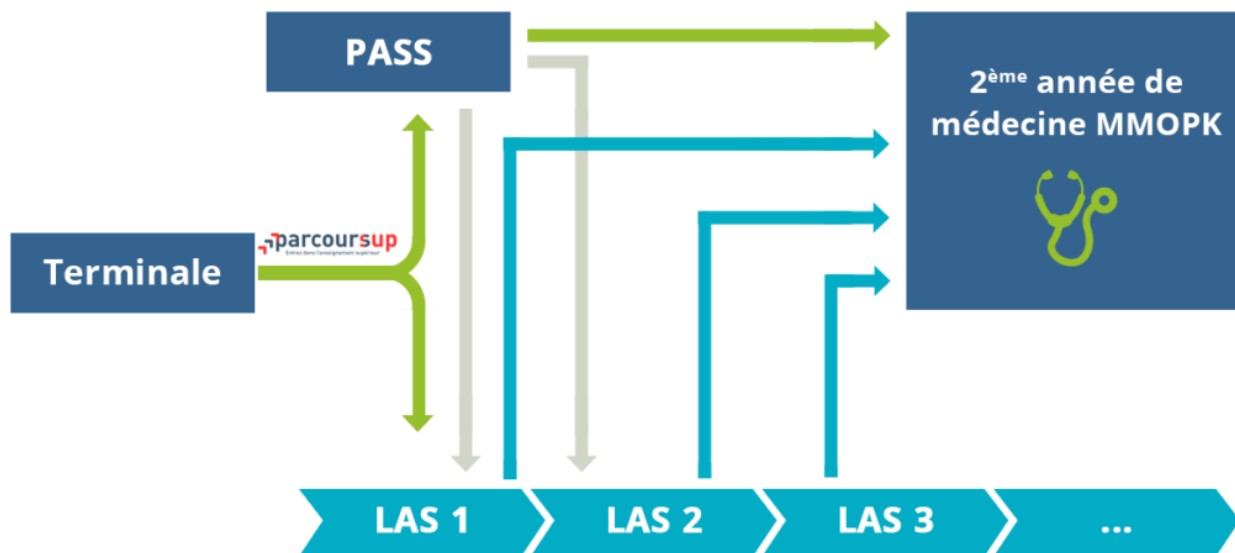


La LAS, une voie d'accès tout aussi sélective pour l'entrée en deuxième année des études de santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie)



- A la rentrée 2020 les Licences Accès Santé ont été mises en place afin d'offrir une voie d'accès alternative à la plus traditionnelle PASS (ex-PACES)
- Les places restent néanmoins extrêmement limitées avec au maximum 30% des places de 2^{ème} année de santé accessibles via le LAS en 2021 (LAS 1 + LAS 2)
- L'accès aux études de santé reste réservé aux meilleurs étudiants des nombreuses licences proposant la Mineure Santé. Ceux-ci devront exceller aussi bien dans leur licence (60% des coefficients du concours) que dans la Mineure Santé dont les contenus sont intégralement dématérialisés (80h de cours vidéo sans présentiel)

70% des places pour les étudiants PASS

30% pour les autres étudiants :

- > Etudiants des différentes filières L.AS en L1
- > Etudiants des différentes filières L.AS en L2 et L3
- > Etudiants venant des passerelles (au moins 5% du total)
- > Etudiants étrangers (moins de 5% du total)
- > Etudiants venant des filières paramédicales (moins de 5% du total)

La compréhension et l'apprentissage des contenus spécifiques de la Mineure Santé impose une préparation minutieuse et structurée pour avoir les meilleurs résultats

Programme de la mineur santé LAS :	
Anatomie	32 h
Physiologie	16 h
Médicaments et santé	16 h
Biochimie / biologie cellulaire / biologie moléculaire	16 h

- Les 80h de cours de la mineure santé correspondent en majorité aux contenus du PASS et nécessitent une réelle préparation aussi bien pour assimiler les contenus particulièrement volumineux que les méthodes spécifiques à un contrôle de connaissance uniquement par QCMs, très différent du quotidien d'un étudiant en licence.
- L'absence de cours en présentiel et de supports de cours pour les enseignements dématérialisés de la mineure LAS rendent complexe l'assimilation complète des notions.
- Les volumes horaires et les programmes des enseignements de la mineure Santé correspondent à ceux du PASS et les cours étant dispensés par les mêmes professeurs du Campus Santé de la Timone, le niveau d'exigence sera le même que pour les épreuves des PASS.
- Concilier l'excellence en licence, aussi bien sur la majeure (60% du concours) que sur la Mineure Santé nécessite un accompagnement pour s'organiser efficacement en adoptant les meilleures méthodes.

Depuis 1979, SupExam fait réussir les candidats à la 2^{ème} année de Médecine grâce à une équipe de professeurs expérimentés et une méthodologie spécifique

- L'ensemble des cours sont dispensés par une équipe pédagogique composée exclusivement d'enseignants hautement qualifiés (Ecole Normale Supérieure, doctorat et/ou agrégation), spécialistes du programme de la première année Médecine et disponibles pour répondre aux questions des étudiants.
- Des cours spécifiques de méthodologie sont dispensés pour permettre à l'étudiant de se mettre au plus tôt en mode « concours » avec un programme de travail personnel spécifique adapté à sa LAS
- Les fiches de cours et des QCMs sont créés spécifiquement par notre équipe pédagogique pour le programme de LAS pour faciliter la compréhension et l'apprentissage des contenus de la Mineure
- Nos locaux sont ouverts 7j/7 à l'ensemble de nos étudiants LAS et PASS afin qu'ils disposent d'un cadre de travail propice à la concentration entourés d'étudiants ayant tous le même objectif : Réussir le concours !

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION MA PREPA Licence Accès Santé – PIECES A FOURNIR

- Fiche d'inscription ci-jointe complétée avec Photo. / Le règlement intérieur ci-joint complété.
- Photocopies des bulletins de la classe de Première et de Terminale
- Le règlement des frais d'inscription (Cf modalités ci-dessous)

Notre préparation de la Mineure Santé se décompose en deux moments clé pour maximiser les chances de réussite :

→ Un stage de pré-entrée de deux semaines à partir du 23/08 (40h de cours) pour donner à la fois les contenus et les méthodes de travail sur l'ensemble des cours de la mineure

→ Un accompagnement hebdomadaire pendant le deuxième semestre (50h de cours) pour permettre aux étudiants en LAS de se concentrer sur leur Majeure au premier semestre :

→ Les résultats en Majeure compte pour 60% du classement pour le concours LAS, les partiels de novembre et janvier seront déterminants pour votre classement

→ Seuls les étudiants ayant validé leur premier semestre sans rattrapage pourront candidater aux épreuves de Mineure Santé du deuxième semestre

Organisation et contenu de la formation :

- Les matières enseignées sont celles de la Mineure Santé pour un total de 90h de cours (dont 4h de concours blanc) : **Anatomie, Physiologie, Médicaments et Santé, et Biochimie/ Bio cellulaire/ Bio moléculaire**
- **Pendant le stage intensif : 4h par jour** du lundi au vendredi pour couvrir l'ensemble de la Mineure Santé et disposer des **outils méthodologiques** propre à chaque matière
- **Pendant le deuxième semestre : 4h par semaine de séances (présentiels et en ligne) tous les samedis de janvier à avril** avec reprise de cours sur les point difficiles et QCMs à chaque séance pour un entraînement continu jusqu'au concours
- **Des supports de cours et des QCM en ligne** sont mis à disposition afin que l'étudiant puisse s'entraîner tout au long du semestre
- Un **programme de travail personnalisé** pour organiser son travail quotidien sera remis à chaque élève avec un suivi régulier par notre équipe pédagogique
- **Deux concours blancs** sont mis en place pour que les étudiants puissent valider leurs acquis et garder le rythme
- Nos étudiants peuvent venir étudier dès le début de l'année et jusqu'au concours dans **nos salles de travail ouvertes 7j/7** pour bénéficier d'un cadre studieux et de la proximité des professeurs qui répondent à toutes leurs questions.
- Notre préparation comprend également une préparation intensive à l'oral

Tarif : Stage intensif de pré-entrée : 700 € pour un volume horaire global de 40h

Prépa Mineure Santé S2 : 980 € pour un volume horaire global de 50h

Spécial Portail Pasteur et Marie-Curie : Accompagnement Semestre 1 : Outils Mathématiques et Chimie organique (« Atome vers la molécule ») → En cours de construction

(Possibilité de règlement en plusieurs fois, voir ci-dessous)



MA PREPA Licence Accès Santé

« prendre de l'avance pendant l'été, être pris en charge toute l'année et réussir Médecine dès la LASS 1 »

FICHE D'INSCRIPTION / CONTRAT PEDAGOGIQUE

PHOTO

NOM/ PRENOM :

Tel mobile: _ / _ / _ / _ / _ / _ Email de l'élève (adresse valide !) :

Adresse :

PARENTS : Mère Profession : Tel : _ / _ / _ / _ / _ / _ Email :

Père Profession : Tel : _ / _ / _ / _ / _ / _ Email :

LYCEE FREQUENTE EN TERMINALE : VILLE : Terminale spé ;

Licence Accès Santé : VILLE/ Campus :

Quel(s) concours souhaitez-vous présenter cette année ?

Médecine Pharmacie Dentaire Maïeutique (Sage-femme) Kiné

Comment avez-vous connu SUPEXAM Marseille ?

Cadre réservé à SUPEXAM

Fait à, le

Signature SUPEXAM

Signature de l'élève (e)

Signature des parents

Précédée de la mention « **Bon pour caution** »

Marseille, le

La Direction

FICHE D'INSCRIPTION : CHOIX DES FORMULES PROPOSEES

NOM/ PRENOM:

II/ Avant la rentrée universitaire : 2 semaines avant la rentrée universitaire

STAGE INTENSIF Mineure Santé	Programme	Tarif	Complétez votre choix
40 heures (cours + tests QCM + QCM en ligne)	Mineure Santé : Anatomie, Physiologie, Médicaments et Santé, et Bio chimie/ Bio cellulaire/ Bio moléculaire	700 € €

III/ Pendant l'année universitaire : de septembre à juin 2022

Formules	Programme	Tarif	Complétez votre choix
FORMULE « LAS Mineure Santé »	Préparation avec les professeurs Toutes les matières Mineure Santé: 2 nd semestre + Anatomie, Physiologie, Médicaments et Santé, et Bio chimie/ Bio cellulaire/ Bio moléculaire + Préparation à l'oral + Tutorats + Salles de travail 7/7 jours	980 € €

Le règlement des frais d'inscription (Cochez la case correspondant à votre choix):

Je choisis d'échelonner les frais d'inscription : Je joins.... chèques de€ à l'ordre de SUPEXAM (possibilité de régler en 6 mensualités maximum) +1 chèque de 60 € (frais de dossier)

Je choisis de régler les frais d'inscription en 1 fois : Je joins 1 chèque de€ à l'ordre de SUPEXAM + 1 chèque de 60 € (frais de dossier)

Total des frais de scolarité :, 00 €

Frais de dossier : 60, 00 €

Fait à....., le

Signature de l'étudiant (e)

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature des parents

Précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour caution »

NB : - Pour préserver l'efficacité de notre préparation, nous limitons volontairement le nombre d'inscrits. Nous fonctionnons selon l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers.

REGLEMENT INTERIEUR

Règles d'usage

Une conduite irréprochable est exigée au sein de l'Ecole.

Le silence est de rigueur.

Les locaux doivent être maintenus propres.

Pour pouvoir conserver ces locaux proches de la Faculté, nous vous demandons d'être **respectueux du reste de la copropriété et des abords**.

Conformément à la loi du 10 Janvier 1991 et à son décret d'application du 29 Mai 1992, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'immeuble abritant l'établissement.

Un manquement grave à ces consignes entraînerait l'exclusion sans préavis.

La propriété intellectuelle

Toutes les informations ou documents remis à l'élève par SUPEXAM, ainsi que tous les éléments créés - notamment les QCM, fiches, photographies, illustrations, logos, etc- sont la propriété de SUPEXAM.

Tout élève inscrit à SUPEXAM s'engage à ne donner aucun document de SUPEXAM à un tiers.

Ces informations, documents ou éléments constituent des œuvres de l'esprit et sont soumis aux lois protégeant le droit d'auteur. Aucune licence, ni aucun droit autre qu'un usage personnel et privé, n'est conféré à quiconque au regard des droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction intégrale ou même partielle et toute utilisation de copie réalisée à d'autres fins est expressément interdite et soumise à l'autorisation préalable et expresse de SUPEXAM. Cette reproduction ou représentation, par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Absences

La présence aux cours et aux devoirs (examens blancs, tests) est obligatoire.

Dans le cas où un élève se trouve dans l'impossibilité d'assister au cours, il doit en avvertir la scolarité au plus vite

Les parents lorsqu'ils le souhaitent peuvent être informés de l'assiduité et des notes de l'élève en faisant la demande à tout moment.

Règlements des frais de scolarité

La personne se portant caution financière de l'élève s'engage à régler la totalité des frais de scolarité.

L'étalement des paiements ne constitue qu'une facilité.

Une inscription à une préparation est validée uniquement par le paiement complet de celle-ci.

Toute inscription est considérée comme définitive pour la durée de la préparation.

Aucun remboursement n'est prévu pendant l'année scolaire.

Un abandon ne signifie en aucun cas une dispense de paiement complet de la préparation.

L'accès au cours est subordonné à l'acquittement des frais de scolarité.

Elève	Parents
Nom : _____ Prénom : _____ Signature, précédée de <u>la date</u> et de la mention « lu et approuvé » <p style="text-align: center;">Le _____</p>	Nom : _____ Prénom : _____ Signature, précédée de <u>la date</u> et de la mention « lu et approuvé » <p style="text-align: center;">Le _____</p>